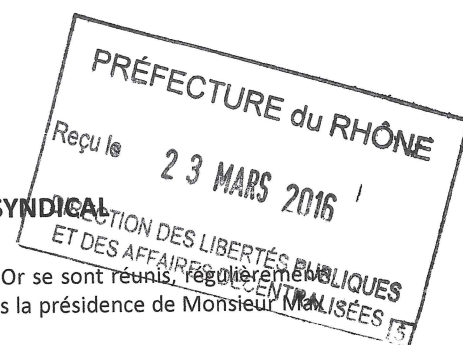


SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Le 2 Mars 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 10 février 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29 Nbre de membres présents (quorum): 24 Nbre de voix délibératives : 130
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

Métropole du Grand LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Corine CARDONA, Marc GRIVEL
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER,
LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,
COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO
LIMONEST : Denis VERKIN
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE

Ont donné pouvoir : Eric MAZOYER à Denis VERKIN – Pierre Antoine COLLIN à Jean Luc POIRRIER

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN

Acquisition foncière Ferme de la Morelle à Curis au Mont d'Or

Le projet d'acquisition de la ferme de la Morelle, déjà présenté lors du dernier conseil dans le cadre d'une demande de subvention au PSADER/PENAP, concerne cinq agriculteurs qui ont aujourd'hui des besoins en terme de logements et en bâtiments pour développer une activité de paysan boulanger, et une activité de production de boisson à base de plantes cultivées localement. L'acquisition porte sur les parcelles AC 52-53 et 54 situées en zone A au PLU, sur lesquelles deux bâtiments agricoles seront achetés par la collectivité et sont constitués de :

- Un premier bâtiment dans lequel se trouve :
 - trois anciens logements à réhabiliter dans le cadre de logements à vocation agricoles (surface de plancher de 300 m²)
 - Une partie située dans le même bâtiment, composée d'espaces agricoles, vendus pour projet agricoles de type atelier fabrication de farines et de pains bio ; et séchoir pour plantes cultivées localement(120 à 180m² sur deux niveaux)
- Un deuxième bâtiment agricole de type grange (de 60 m²) ayant un intérêt pour une fonction principale de stockage.

Ce projet d'acquisition répond à la volonté de favoriser les installations, de conforter les exploitations existantes et de répondre aux besoins de logements pour les exploitants nouvellement installés. Cette acquisition correspond également à la volonté de poursuivre et concrétiser les politiques menées en matière de vocation des terrains, de développement des productions locales et de circuits courts. Ce projet est aujourd'hui compatible avec les orientations données par le SCOT de l'agglomération Lyonnaise en matière d'agriculture (créer des conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine pérenne et viable ; gérer et améliorer les liens entre l'urbain, le périurbain et le rural ; participer à la qualité environnementale des espaces naturels et agricoles et à la qualité des ressources).

Les bâtiments (logements et parties agricoles) seront loués par baux ruraux.

L'acquisition se traduira par un acte notarié qui intégrera un pacte SAFER dont la durée est portée volontairement par le SMMO à 50 ans afin de garantir la vocation agricole des biens au-delà des durées d'activités.

Pour cette acquisition le SMMO a arrêté avec la SAFER un prix de vente de 399 500 €. Le montant de l'acquisition pour le SMMO se décompose donc ainsi :

Dépenses

Achat bâtiments*	393 000 €
Frais de notaire	6 500 €
* dont frais SAFER, portage, cahier des charges SAFER intégrés au prix de vente	
Total dépenses	399 500€

Recettes prévisionnelles attendues

Participation PSADER/PENAP 60%	222 000 €
Forfait cahier des charges SAFER Métropole	3 000 €
Financement SMMO	174 500 €
Total recettes	399 500€

Le conseil syndical a validé cette opération dans sa séance du 28 janvier 2016 autorisant le président à demander une aide financière dans le cadre du programme PSADER/PENAP. Le service des domaines a transmis son évaluation le 16 février 2016. Elle s'élève à 370 000 €.

Le SMMO aura recourt à l'emprunt pour le montant total de l'acquisition dans l'attente de l'obtention de la subvention qui ne sera perçue qu'après signature des actes. Monsieur Le Président indique qu'un accord de principe a été donné par le cabinet du président de la Métropole de Lyon sur le versement d'une participation exceptionnelle. Le coût des travaux pourra être intégralement pris sur l'autofinancement grâce au soutien des opérations précédentes et à la subvention versée par le programme PSADER PENAP. Les crédits sont prévus au budget 2016 sur les articles 2132 et 2313.

Après en avoir délibéré le conseil syndical approuve à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles et autorise le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à cette acquisition et à la mise en œuvre de la participation financière demandée.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

